

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixièmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il retire 100. L. en argent*

*De quatre monies de bois qui jusqu'à présent ont été abais par les Bénévoles de Nyon & Bonmont & prandé par les profits de Bonmont & de Brier.*

*Ecole allemande de Nyon*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Coppet.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*petite Ville.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Cette Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Coppet & Commugny, Agence de Coppet.*

d. District

*Nyon.*

e. Canton

*du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Coppet, uniquement.*

*Cent Maisons faisant 105 jours de ménage, toutes dans la circonférence de cent heures.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Tout, de fermes, & il n'y a que Coppet.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Coppet, seulement.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Coppet, uniquement, au nombre de 70 à 80 enfans, tant garçons que filles.*

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? - - - - - *Il y a quatre écoles voisines.*
- a. Leurs noms. - - - - - *Celles de Communiqui, Founex, Tanay & Mies, & celle des Charvânes des Bois.*
- b. Leurs distances réciproques. - - - - - *Celle de Communiqui est éloignée de 1/2 lieue de Founex & de Tanay & Mies & celle des Charvânes des Bois 1 lieue.*

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? - - - - - *Lecture, Ecriture, Religion, Arithmétique, Orthographe, Musique, Sacées, Lécies, &c.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - - - - - *toute l'année, excepté 15 jours de vacances aux moissons, autant aux vendanges, & les samedis ou il n'y a pas d'école l'après-midi.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - - - *Testament, Psalms, Catéchismes, &c.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? - - - - - *Quelques Pères ou Mères ne sont pas aussi soigneux d'envoyer leurs enfans à l'école qu'il seroit à désirer.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? - - - - - *Chaque école dure en été 3 heures & en hiver 4 le matin & autant l'après-midi.*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? - - - - - *Réunis dans le même local, ils sont distribués en proportions, où chaque enfant reçoit l'instruction suivant son âge & sa capacité.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - - - - - *Par le Pasteur & le ci devant leigneur, & l'examen s'est fait dans le temple en présence du public.*
- b. D'où est-il? - - - - - *de l'Isle.*
- c. Son nom - - - - - *Charles Samuel Bernard.*

( 3 )

184

- d. Son âge. - - - - - *51 ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? - - - - - *5 filles*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - - - *38 ans & six Mois*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - - - - - *1 an Rég. à Allamand, 1 à Buchillon 18 Mois à Mies & Tanay & 35 ans à Coppet; & si ce n'est d'autre vocation que celle de Rég.*
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? - - - - - *Celle de Lecteur & Chantre aux Eglises de Coppet & Communiqui.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? de 70 à 80.
- a. En hiver, } *Les écoles sont fréquentées par le plus grand nombre, soit garçons ou filles.*
- b. En été, } *Elles ne sont pas autant fréquentées qu'en hiver, un nombre des plus âgés étant occupés aux ouvrages de la campagne.*

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? - - - - - *Oui.*
- b. Quelle en est la valeur? - - - - - *Le lignage) 260. - de rente.*
- c. Source des revenus. - - - - - *Ces mêmes fonds, fondation de la Comtesse Latsch, en souvenir au Baron de Coppet, des Ligistes placés en dehors de rente dans le pays, & administrés par les Prêtres de la Baronne de Tanay, dont il reste le reste en argent, cependant dix francs.*
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - - - - - *Non.*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - - - - - *Chaque enfant, par semaine, 2. Bat par Mois, que le Régent est chargé de retirer.*
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - - - - - *En assez bon état.*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - - - - - *Une chambre dans la Maison Commune.*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - - - - - *Non.*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - - - - - *La Commune.*

*Joseph de Coppet*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -

L 312<sup>u</sup> de dix Batz

A. En argent, bled, vin, ou bois? - - - - -

En argent, seulement.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Elle ne dérive ni de dixmes, ni de cens foncières, ni de droits féodaux.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? o

Etat de la Pension.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? o

Du ci devant Barou L 15<sup>u</sup>  
Des Communautés réunies, pour le service de l'église, y compris l'impôt - 99<sup>u</sup>

c. Fondations? - - - - -

De la ci devant Baronne Lotschew 68<sup>u</sup>

d. Caisses communales? o

De l'Orisfaus à 2 Batz par an

e. Biens d'église? o

Mois, fait chaque année - 168<sup>u</sup>

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? o

total L 312<sup>u</sup>

g. De biens-fonds? - - - - -

Un Jardin, & un pâturage, appartenant à la commune

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

N.B. Il est à remarquer que dans la susdite pension, il n'y a aucune fondation que celle de la ci devant Baronne Lotschew.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

de 15 francs du citoyen Nader y devant Baronne de Cappel ont été envoyés par le 1798. Mais comme c'est un don gratuit de sa part, on ignore s'il voudra le rendre.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le 20 de l'année*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? - - - - -

Un à Myes, et l'autre à Tanay

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? - - - - -

Ce sont deux Villages

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? - - - - -

Ce sont deux Communes

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? - - - - -

de la Paroisse de Cappel et Communauté de Myes et de celle de Tanay

d. District - - - - -

de Nyon

e. Canton - - - - -

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. - - - - -

Les deux Villages sont éloignés de 5 Minutes de leur école sous un même Précepteur. Myes a 31 maisons, et Veitay qui en dépend a; En tout 32 maisons dans l'arrondissement d'un quart d'heure. Tanay a 30 maisons, toutes dans le Village, sans aucune maison foraine.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. - - - - -

Myes et Tanay  
Myes à une maison foraine, Veitay

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. - - - - -

Les deux Villages 5 Minutes l'un de l'autre et Veitay environ un quart d'heure de Myes.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? - - - - -

Les deux Villages ont fait quatre écoles à Tanay il y a vingt-cinq enfants à Myes il y en a trente-cinq, et Veitay point. On fait l'école alternativement le matin à un endroit et le soir à l'autre.

185  
N. 92